RAPPORT ANNUEL 2022

Repenser.
Définir.
Progresser.

AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL

Toute l'équipe de l'Agence de mobilité durable est fière de présenter les réalisations de sa troisième année d'exploitation, dont la période s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2022.

TABLE DES MATIÈRES

3. À propos de l'Agence de mobilité durable
13. Réalisations 2022
23. Gouvernance
30. États financiers

À propos de l'Agence de mobilité durable

Notre raison d'être

Mission, vision et valeurs

Faits saillants financiers

Faits saillants opérationnels

Message de la présidente du conseil d'administration

Message du directeur général

Comité de direction

NOTRE RAISON D'ÊTRE

L'Agence de mobilité durable est un organisme paramunicipal qui a succédé à la Société en commandite Stationnement de Montréal. Sa création fait suite à une réflexion inscrite aux plans d'urbanisme et de transport de la Ville de Montréal (« la Ville »), selon laquelle la gestion stratégique du stationnement est un levier d'une mobilité plus durable. Ces plans ont mené à la Politique de stationnement de la Ville, dont une des trois priorités était la création d'un organisme de gestion du stationnement.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, l'Agence regroupe l'ensemble des métiers du stationnement, qui englobent des activités auparavant gérées par la Société en commandite Stationnement de Montréal (« SCSM ») et la Section de l'application du règlement de stationnement (« SARS ») du Service de police de la Ville de Montréal (« SPVM »).

L'Agence assure la gestion et le développement du stationnement tarifé sur le territoire de la Ville. Elle réalise sa mission et les mandats opérationnels confiés par la Ville dans le respect des orientations municipales en vue de favoriser une mobilité urbaine durable. Par son leadership, elle contribue à diversifier l'offre de stationnement et à améliorer le partage de la rue et l'occupation du domaine public. Dans ce cadre, elle propose des recommandations dans l'opérationnalisation de ses mandats, procède à leur mise en œuvre, intègre à ses opérations régulières toute nouvelle activité de gestion du stationnement et évalue la performance des mesures mises en place.

L'Agence est une personne morale constituée par lettres patentes en vertu de l'article 220.4 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4).

MISSION

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la Ville pour tous.

L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité.

L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

VISION

En 2030, la Ville est accessible à tous.

L'Agence est une organisation innovante et crédible auprès de la population, de la communauté d'affaires et de la Ville. Elle a intégré les services de mobilité que la Ville lui a confiés et elle accomplit les mandats et projets qui lui sont attribués en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est reconnue comme le principal gestionnaire du stationnement sur rue et hors rue à Montréal. Ces derniers sont des pôles de mobilité aménagés de manière écoresponsable qui accueillent plusieurs modes au même endroit. La connaissance fine des comportements de mobilité permet à l'Agence de recommander à la Ville les meilleures options de partage et de tarification de la rue et de ses abords. La meilleure gestion du stationnement permet une affectation des fonctions de la rue entre mobilité, activités et aménagement, et les milieux de vie.

Une meilleure gestion de l'espace permet le développement des modes partagés et alternatifs à l'auto-solo, influant directement sur les comportements de mobilité à Montréal et rendant les déplacements actifs plus sécuritaires et confortables pour tous. La mobilité est facilitée par le respect des espaces dédiés tels que les pistes cyclables, voies réservées, stationnements pour personnes à mobilité réduite et des zones de débarcadères, en raison de la présence des équipes de l'Agence. Les déplacements sont simplifiés grâce à un paiement plus facile et à une information multimodale en temps réel, fiable et accessible permettant de choisir le meilleur mode à emprunter selon les circonstances.

L'Agence soutient la vitalité économique en facilitant l'accès aux emplois, commerces et activités que la Ville offre et permet de diminuer la possession automobile et les dépenses en transports des ménages, et d'améliorer leur qualité de vie.

VALEURS

Innovation | Agilité | Responsabilité sociale

Orientation client | Collaboration | Passion et plaisir

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(En milliers de dollars – Pour la période se terminant le 31 décembre 2022)

REVENUS TOTAUX DE L'AGENCE

46 627 $

44 776 $
REVENUS DE GESTION PROVENANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

1 582 $
REVENUS GÉNÉRÉS DE FAÇON AUTONOME

268 $
AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Dépenses	$
Salaires et avantage sociaux	**32 721**
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	**2 414**
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	**2 259**
Services opérationnels	**1 140**
Fournitures	**2 039**
Honoraires professionnels	**1 918**
Loyer des immeubles	**676**
Frais de gouvernance	**316**
Télécommunications	**184**
Publicité et communications	**145**
Assurances	**129**
Taxes et permis	**116**
Autres frais	**313**
Amortissement	**1 245**
Intérêts et frais financiers	**12**
Total	**45 627**

REVENUS DE STATIONNEMENT TARIFÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL GÉRÉS PAR L'AGENCE

6 352 $ STATIONNEMENT HORS RUE

55 361 $ STATIONNEMENT SUR RUE

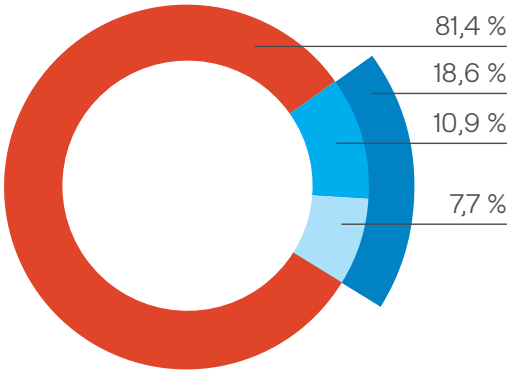

% STATIONNEMENT SUR RUE
- APPLICATION P$ SERVICE MOBILE
- BORNES
  - CARTE DE CRÉDIT ET DE DÉBIT
  - MONNAIE

NOMBRE DE TRANSACTIONS

13,5 M
APPLICATION MOBILE

4,4 M
BORNES DE PAIEMENT

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

(Pour la période se terminant le 31 décembre 2022)

MOBILIER URBAIN

1 184 BORNES DE STATIONNEMENT

200 BASES DE BORNES RESTAURÉES

17 321 PLACES SUR RUE

5 723 ANNEAUX POUR VÉLOS

154 PARCOVERTS

221 PLACES SUR RUE RÉSERVÉES AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

64 PARCOMÈTRES

157 PANONCEAUX ADAPTÉS + PRÈS DES BORNES

OPÉRATIONS

80 544 INTERVENTIONS POUR DES PERMIS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

17 689 REQUÊTES D'INTERVENTIONS SUR RUE

8 200 VOÛTES RAMASSÉES ET TRAITÉES

SURVEILLANCE RÈGLEMENTATIONS

996 107 CONSTATS D'INFRACTIONS ÉMIS

46 400 REMORQUAGES

EMPLOYÉ-E-S

467 ANNÉES-PERSONNES*

* Cette donnée représente 447 personnes gérées par l'Agence en plus des 398 préposés au remorquage saisonniers

TERRAINS

75 TERRAINS DE STATIONNEMENT

32 GESTION ENTIÈREMENT PAR L'AGENCE

43 GESTION DE LA PERCEPTION ET/OU DES PERMIS

6 328 PLACES EN TERRAIN DE STATIONNEMENT

1 518 DÉTENTEURS DE PERMIS ACTIFS

SERVICE À LA CLIENTÈLE

81 307 DEMANDES D'INTERVENTION PROVENANT DE LA CENTRALE 911

27 507 DEMANDES TRAITÉES AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

APPLICATION MOBILE

711 314 UTILISATEURS DE P$ SERVICE MOBILE

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En tant que présidente du conseil d'administration pour une deuxième année, j'ai le plaisir de travailler avec une équipe experte et mobilisée, tant au conseil qu'à la direction de l'Agence. Je suis également heureuse de constater que l'Agence est devenue une référence dans la gestion de la mobilité durable à Montréal, comme en font foi sa présence accrue dans l'espace public et l'engagement de ses parties prenantes, et ce, pour le plus grand bien de sa mission de service à la population.

Mise en place en 2020, l'Agence a démarré ses activités en pleine pandémie. Elle a néanmoins fait de grands pas en trois ans d'exploitation.

> **Le plus important défi du conseil est de gérer les grandes ambitions de son personnel qui pilote une transformation à la vitesse grand V. Le défi est stimulant, sans l'ombre d'un doute.**

Le conseil est maintenant complet. Fait à noter, il est composé majoritairement de femmes, soit 6 membres sur 9, incluant la présidence. Il comprend maintenant trois nouveaux membres, et je profite de cette tribune pour souhaiter la bienvenue à Luc Gagnon, Vanessa Ngalli et Catherine Allard. Je tiens également à souligner le départ de Renée Piette et la remercier pour sa contribution, et plus particulièrement dans le cadre de la transition harmonieuse qui a mené à la création de l'Agence.

Lors du recrutement, nous avons établi des critères qui assurent une diversité de l'expertise au sein du conseil, que ce soit en urbanisme, mobilité, technologies, communications, gestion financière et gouvernance. Nous avons également tenu compte d'un besoin éventuel de relève en privilégiant un équilibre générationnel.

Cette diversité est une richesse inestimable qui alimente des échanges constructifs et elle a définitivement été mise à profit en 2022. Le conseil a tenu 9 séances ainsi que 20 réunions de comités. Plusieurs grands projets ont été suivis ou entérinés, notamment la politique et la stratégie de développement durable, les stratégies liées à l'électrification de la flotte, de rayonnement et de modernisation de la surveillance, la modernisation de l'application mobile ainsi que le programme de veille en matière de technologies et d'innovations, sans compter tous les autres dossiers structurants en cours. Les travaux des comités ont bénéficié de l'expertise de deux nouveaux membres indépendants, qui ne sont pas nommés comme administrateurs, soit Annie Giraudou au comité Audit, finances et gestion des risques ainsi que Stéphane Guidoin au comité Innovations, stratégies et développement durable.

En 2022, notre gouvernance a acquis une maturité certaine. Le conseil joue pleinement son rôle et en collaboration avec la direction, a mis en place des processus pour que la qualité des présentations au conseil soutienne un traitement efficace des dossiers et fasse appel à la valeur ajoutée de l'expertise de ses membres.

Je tiens également à souligner la contribution de chaque membre, qui cherche activement à comprendre les orientations de la direction pour mieux la conseiller. Cette ouverture et cette écoute de part et d'autre mènent à une collaboration fructueuse, respectueuse du rôle de chacun.

Afin de soutenir leur compréhension des enjeux, la pertinence de leur réflexion et de leurs interventions, les membres du conseil ont fait preuve d'une grande disponibilité en participant à des ateliers ponctuels sur la stratégie de développement durable et les valeurs et les comportements de membres de conseils d'administration.

J'aimerais terminer en soulignant combien l'enthousiasme du personnel de l'Agence est une inspiration pour le conseil. Au nom de mes collègues, je vous remercie et reconnais que tous et toutes, ensemble, nous formons une belle organisation, passionnée par sa mission.

Isabelle Cadrin
Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2022 à l'Agence a été marquée par des progrès importants au chapitre de plusieurs initiatives. Nous pilotons de grands chantiers qui jettent les bases d'une nouvelle mobilité sur le territoire de la Ville de Montréal et notre équipe agit sur tous les fronts.

> **À l'international, aucune autre organisation n'a un mandat comparable à celui de l'Agence et c'est une source de grande fierté pour toute l'équipe.**

Comme le mentionne Isabelle, les activités de l'Agence ont débuté en pleine pandémie. Avec la reprise des activités commerciales et d'entreprises, nous pouvons maintenant mieux évaluer ce qu'est notre réalité sur le terrain alors que les citoyens-nes et les touristes se réapproprient la ville. Ces données sont importantes car elles sont la source d'une meilleure représentativité des données d'occupation de l'espace dans la planification de toutes nos activités.

C'est ainsi qu'en 2022, nous avons travaillé plus particulièrement à définir des projets structurants qui feront l'objet d'appels d'offres et de déploiement dans les prochaines années. Que ce soit au chapitre de l'inventaire de la bordure, de l'application mobile ou de l'entrepôt de données de mobilité, l'équipe a défini les paramètres pour la livraison de services à la fine pointe qui faciliteront l'accessibilité et le partage de l'espace public sur le territoire de la Ville.

Je suis heureux de constater que notre expertise est maintenant reconnue et que l'Agence est devenue la référence dans la gestion de la bordure et du stationnement à Montréal.

Nous avons, bien sûr, réalisé plusieurs initiatives. La tarification modulaire a été intégrée dans nos différents systèmes pour une mise en service éventuelle. Nous avons embauché 80 agent-e-s de stationnement pour effectuer des interventions plus ciblées et plus fréquentes qui contribuent à la sécurité des citoyens, à la fluidité des déplacements, à l'accessibilité des zones réservées et à l'équité entre les utilisateurs. Nous avons ainsi exercé une surveillance accrue des voies réservées aux autobus et aux pistes cyclables ainsi que des espaces de stationnement des personnes à mobilité réduite et effectué des remorquages de véhicules stationnés illicitement.

Les agent-e-s ont également effectué des campagnes éclairs dans les zones scolaires et surveillé les traverses piétonnes pour remplacer les policiers mobilisés par la COP 15. Et pour faciliter leur tâche dans différents contextes, tout en faisant la promotion de moyens de transports durables, nous avons mis à leur disposition des solutions de rechange tels que des vélos, incluant des vélos à assistance électrique, et dans le cadre d'un projet pilote, des trottinettes à assistance électrique.

Ces actions et la mission de mobilité durable de l'Agence exercent un pouvoir d'attraction indéniable auprès de candidats à l'embauche. Il n'en demeure pas moins que dans un contexte de resserrement du marché du travail, l'Agence doit offrir des avantages qui soutiennent l'attraction et la rétention des meilleures ressources.

À ce titre, nous avons fait des percées importantes, que ce soit sur le plan de la communication de nos valeurs et de notre philosophie de gestion, de la diversité et de l'inclusion, du programme de mieux-être et nous avons été à l'écoute des employé-e-s au moyen de deux sondages. Nous avons accordé à nos employé-e-s permanents des incitatifs pour adopter une mobilité plus durable, soit jusqu'à 1000 $ par an pour rembourser des dépenses liées à des déplacements durables.

Lors du développement de son plan stratégique 2021-2030, l'Agence a consulté l'ensemble de son écosystème afin de bien répondre aux besoins de ses parties prenantes et a maintenu des liens étroits et opérationnels avec ces dernières en 2022. La direction générale de l'Agence a rencontré l'ensemble des maires et mairesses d'arrondissement afin de présenter l'Agence, et de sonder leurs besoins et leurs attentes. L'Agence entend répéter ces rencontres afin de rester branchée sur la réalité de ses partenaires.

Et en vue de partager leurs connaissances fines de la mobilité et se tenir à la fine pointe des pratiques en mobilité durable, nos experts ont effectué des présentations à près d'une dizaine d'événements tenus par des organisations de notre écosystème. L'Agence a également orchestré, en 2022, deux panels d'experts, le premier sur l'électrification de la flotte et le deuxième sur le stationnement comme levier de mobilité durable.

Je suis heureux de constater que notre expertise est maintenant reconnue et que l'Agence est devenue la référence dans la gestion de la bordure et du stationnement à Montréal. Notre personnel est maintenant activement sollicité et nous nous faisons un devoir de renforcer constamment nos capacités à cet égard.

En dernier lieu, à la suite de l'adoption du plan stratégique organisationnel, nous avons mis en place un tableau de bord pour suivre nos progrès avec rigueur et transparence. Dans le déploiement de ce plan, j'ai le plaisir de travailler avec un personnel dévoué et passionné qui croit fermement à notre mission et je le remercie. Je remercie également la présidente du conseil, Isabelle Cadrin, pour sa collaboration ainsi que tout le conseil qui, par ses observations judicieuses, ajoute une grande valeur à nos réflexions et à nos initiatives.

Laurent Chevrot
Directeur général

COMITÉ DE DIRECTION

(au 31 décembre 2022)

Laurent Chevrot
Directeur général

Christine Bisson, CPA
Directrice des finances
et de l'administration

Charles de la Chevrotière
Directeur des stratégies
d'affaires et de la mobilité

Guy Des Roches
Directeur de la gestion du
stationnement et des immeubles

Nicolas Filion
Directeur de la technologie

Lucie Frenière
Directrice des communications,
affaires publiques et expérience
client

Dominique Payeur, CRIA
Directrice des ressources
humaines

Yannick Poitras
Directeur des opérations

Me Sophie Préfontaine
Directrice, Affaires juridiques
et secrétariat corporatif

Sylvain Sauvageau
Directeur de la surveillance,
du contrôle du stationnement
et de la mobilité

Réalisations 2022

Plan stratégique 2021-2030

Nos chantiers 2022-2024

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2030

Les orientations ci-dessus constituent le fondement du plan stratégique organisationnel (« PSO ») de l'Agence qui a été approuvé par la Ville en 2021. Les actions à être mises en œuvre au cours des trois premières années du plan sont regroupées en cinq chantiers dans le cadre d'un plan d'action triennal 2022-2024.

1. Stimuler et accompagner des projets de mobilité durable
2. Devenir les gestionnaires de la bordure et du stationnement hors rue
3. Améliorer l'information et le paiement du stationnement
4. Moderniser la stratégie de surveillance
5. Poursuivre la transformation organisationnelle de l'Agence

Le site Web de l'Agence offre la version complète du plan stratégique organisationnel 2021 - 2030 ainsi qu'un document synthèse des principales composantes.

CHANTIER N° 1

STIMULER ET ACCOMPAGNER DES PROJETS DE MOBILITÉ DURABLE

Doter l'Agence d'un entrepôt et d'un environnement analytique des données de mobilité.

L'entrepôt de données centralisera toutes les données requises pour combler les besoins de l'Agence, en plus de celles des acteurs de l'écosystème qui voudront s'y greffer. La plateforme qui en résultera sera accessible à toute personne ou organisme qui veut consulter ou utiliser ces données.

L'inventaire de la bordure figure parmi les grands projets technologiques qui fourniront un portrait précis des différents usages du territoire de la Ville. Une vaste numérisation par balayage fera de cet inventaire le jumeau numérique du stationnement réel.

Les données issues de cet inventaire seront utiles autant pour les clients que l'Agence. À titre d'exemple, les clients seraient en mesure, dans le futur, de savoir en temps réel si un espace de stationnement est disponible pour garer leur véhicule dans le respect de la réglementation en vigueur.

En 2022, le projet de plateforme a été défini et l'Agence a amorcé le travail pour recueillir les diverses données. Par exemple, pour l'occupation du stationnement, celles-ci sont issues de divers moyens de cueillette comme la lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI). L'Agence a également testé des capteurs dans la chaussée et, en 2022, la collecte des données à l'aide de capteurs dans les panonceaux dans le cadre de sa Vitrine d'innovation.

Qu'entend-on par la bordure?
La bordure est la zone d'interface essentielle aux déplacements, incluant les portions du trottoir et de la chaussée qui permettent l'accès aux activités. Elle comprend les espaces, les aménagements, dont le verdissement, et le mobilier incluant le stationnement, les panonceaux et les bornes de paiement; les débarcadères; les zones de livraisons et les arrêts d'autobus ou encore les supports à vélos et les bornes d'ancrage. Cet espace public peut être utilisé à des fins commerciales ou de loisir.

Crédit : FNX-innov.

Élaborer le concept de pôles de mobilité

Situés sur des terrains gérés par l'Agence, les pôles seront aménagés de manière écoresponsable et proposeront, selon l'infrastructure en place, plusieurs modes de transport alternatifs à l'auto-solo. Ces modes peuvent inclure des supports et des casiers à vélo ou des stations BIXI, des bornes de recharge électrique, des autobus, un métro ou un train, des taxis et des véhicules en libre-service et en autopartage.

En 2022, la stratégie et le modèle d'affaires des pôles de mobilité ont été définis, incluant le concept ainsi que la démarche de sélection et de priorisation des terrains.

Priorités 2023

- **Doter l'Agence d'une stratégie de rayonnement**
- **Appel d'offres pour développer l'entrepôt de données**

Faire rayonner la mobilité et l'expertise de l'Agence

Des efforts soutenus ont été déployés pour positionner l'Agence auprès de ses parties prenantes, entre autres les arrondissements et les médias, afin de clarifier son rôle dans la gestion du stationnement et de la bordure. La pertinence des demandes d'information qui sont logées à l'Agence confirme que ce rôle est maintenant bien compris.

En 2022, l'Agence a commencé à organiser et à participer à des événements pour soutenir des changements dans la gestion du stationnement sur le territoire de la Ville. Dans une perspective pédagogique, ces tribunes lui permettent d'expliquer son rôle ainsi que les tenants et aboutissants du stationnement sur la mobilité.

Les experts de l'Agence ont ainsi partagé leurs connaissances fines de la mobilité durable lors d'une dizaine d'événements d'organisations de son écosystème. L'Agence a également tenu deux panels d'experts, le premier sur l'électrification de la flotte et le deuxième sur le stationnement comme levier de mobilité durable.

CHANTIER N° 2

DEVENIR LE GESTIONNAIRE DE LA BORDURE ET DU STATIONNEMENT HORS RUE

Convertir de manière écoresponsable des terrains identifiés par la Ville

En 2021, l'Agence a débuté les travaux préparatoires à l'aménagement de terrains de stationnement en vue d'obtenir l'Attestation Stationnement écoresponsable du Centre régional de l'environnement de Montréal. Ces critères comprennent, entre autres, des actions pour lutter contre les îlots de chaleur et gérer l'eau pluviale.

En 2022, l'Agence a effectué des analyses techniques de terrains pour préparer des plans et devis et procéder à un appel d'offres en 2023 pour convertir trois terrains de la rue Masson.

Transférer la gestion de stationnements hors rue de la Ville à l'Agence

En 2022, l'Agence a commencé à déterminer quels terrains sont les plus propices à un transfert, incluant une collecte de données d'occupation et de la réglementation dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Les transferts vont débuter en 2023 avec 12 terrains situés dans l'arrondissement Verdun.

Amorcer un premier projet pilote de mutualisation des espaces de stationnement

La mutualisation du stationnement permet d'augmenter l'offre de stationnement en réduisant les périodes où les espaces sont inutilisés. Il s'agit de mettre à la disposition de différents groupes d'utilisateurs, et à différents moments de la journée, des stationnements hors rue.

Un projet pilote de mutualisation a été entrepris dans le cadre de la Vitrine d'innovation de l'Agence. Afin de répondre aux besoins de mobilité dans Griffintown, le stationnement de l'École de technologie supérieure (ÉTS) permettra à des utilisateurs qui n'y ont pas accès en temps normal de louer des espaces sur la plateforme clicknpark. En 2022, l'essentiel du travail a été de développer la solution technologique pour intégrer les systèmes de clicknpark et ceux qui donnent accès à l'ÉTS.

Priorités 2023

- **Continuer la conversion écoresponsable de terrains de stationnement**
- **Gérer les stationnements hors rue transférés à l'Agence dans l'arrondissement Verdun**
- **Mettre en œuvre la mutualisation du stationnement de l'ÉTS.**

CHANTIER N° 3
AMÉLIORER L'INFORMATION ET LE PAIEMENT DU STATIONNEMENT

Faciliter le paiement et l'accès

En 2022, l'Agence a complété le projet de modernisation des paiements aux bornes, qui offrent maintenant de nouveaux avantages. Les 1184 bornes de paiement ont été modifiées pour offrir le paiement par carte de débit (Flash Interac®), en plus de la carte de crédit, et elles acceptent maintenant le paiement sans contact. Elles sont également conformes aux normes de paiement EMV (avec la puce), qui procurent une plus grande sécurité que la bande magnétique.

De plus, un projet de vente de permis journaliers à la borne a été complété dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Ce tarif, qui permet de stationner dans les zones sur rue réservées aux résidents de cet arrondissement à la journée, est maintenant disponible sur toutes les bornes de la Ville.

Moduler la tarification

La tarification modulaire tient compte de la demande pour le stationnement à divers moments de la journée afin de modifier les habitudes de déplacements, notamment en vue de réduire la congestion routière, optimiser l'occupation de l'espace public et favoriser l'accès aux commerces en améliorant la rotation des places tarifées.

En 2022, l'Agence a développé et testé le système de gestion et le moteur de tarification de l'application mobile pour un lancement en 2023.

Faire évoluer l'application mobile

À la suite de consultations avec des parties prenantes telles que la Ville, des arrondissements et des clients, l'Agence prévoit une refonte de l'application P$ Service mobile, qui est utilisée par plus de 710 000 clients. Ces changements permettront de mieux planifier les déplacements, notamment en fonction de l'occupation des places de stationnement et de l'achalandage sur le territoire, ainsi que de la disponibilité de divers modes de transport.

En plus d'avoir mis en œuvre les modifications requises pour la tarification modulaire, l'Agence a développé une feuille de route qui définit les modalités de la nouvelle application mobile et son mode de livraison. L'objectif est de mettre en œuvre une plateforme plus flexible qui permettra l'ajout de fonctionnalités au fur et à mesure que les projets de l'Agence seront mis en œuvre.

Priorités 2023

- **Déploiement de la tarification modulaire**
- **Lancement de l'appel d'offres pour l'application mobile**

CHANTIER N° 4
MODERNISER LA STRATÉGIE DE SURVEILLANCE

Implanter un système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation

La lecture automatisée des plaques d'immatriculation (LAPI) est au cœur de deux grands axes d'intervention de l'Agence soit le respect de la réglementation et la planification de la mobilité.

En 2022, au chapitre du respect de la réglementation, l'Agence a formé une équipe qui a amorcé le travail pour déterminer une zone de mise en œuvre cible, des règlements et des processus opérationnels pour implanter cette technologie à la suite d'un projet pilote concluant dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (2021).

Au chapitre de la planification, la LAPI est une source importante de cueillette de données quantifiables d'occupation qui contribuera aux efforts de gestion de l'espace urbain par l'Agence et la Ville de façon innovante. La technologie permettra de mieux planifier des initiatives telles que des voies réservées, la piétonisation de rues et des pistes cyclables afin de minimiser les impacts sur la population. À cette fin, la technologie a servi à un nombre record d'études à l'Agence, pilotées par le nouveau Service d'études et d'analyses en mobilité (voir page 21).

Surveiller de près les espaces réservés

Dans un souci de sécurité, d'équité entre utilisateurs et de mobilité durable, plus de 80 agent-e-s de stationnements ont été embauchés en 2022 afin de poursuivre les campagnes d'intervention intensives auprès de contrevenants qui ne respectent pas la réglementation ou causent des entraves sur les pistes cyclables, les voies réservées et les espaces réservés aux personnes à mobilité réduite.

Le respect de la réglementation est particulièrement important pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

La cueillette de données par LAPI est effectuée à l'aide d'un véhicule muni de capteurs dont un GPS haute précision, des lasers et des lecteurs de plaques d'immatriculation.

Placer la clientèle au cœur de notre mission

L'Agence a également poursuivi ses activités pour la mise en place d'un Centre de relations et d'information de la clientèle, qui traitera toutes les demandes d'intervention en matière de stationnement en fonction de critères de qualité du service qui lui sont propres.

Dans un premier temps, le Centre recevra les appels de clients qui requièrent l'intervention d'un-e agent-e de stationnement et sont actuellement acheminés à la ligne d'intervention non urgente du service 911. Cette initiative représente un tournant majeur dans la prestation de services de l'Agence. Les clients pourront joindre le centre 24/7, 365 jours par année grâce à l'embauche de 24 agent-e-s au téléphone, plutôt que du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. De plus, grâce à l'embauche de 80 agent-e-s de stationnement en 2022, les interventions de nuit seront effectuées par le personnel de l'Agence plutôt que par le SPVM.

Afin de réaliser son mandat, le Centre sera doté d'un système de répartition qui accélérera le processus de traitement et générera des données. Leur analyse permettra de cerner, entre autres, les préoccupations et les parcours des clients qui requièrent les services d'un agent-e de stationnement, les temps de réponse et les infractions les plus fréquentes.

Ces informations serviront à mettre en place des processus en amont pour éviter ou gérer proactivement les plaintes courantes, et de mettre en valeur les besoins de la clientèle dans les divers projets de l'Agence.

Informatiser les constats lors des opérations de chargement de neige

Lors des opérations de chargement de neige, les préposés au remorquage doivent remplir à la main les constats d'infractions, et ce, par temps froid. En 2022, l'Agence a préparé un projet qui permettra de remplir et d'imprimer les constats électroniquement pour plus de lisibilité.

> **En 2022, l'Agence de mobilité durable a réitéré l'offre de plus de 2 000 places de stationnement de nuit gratuites, de 21 h à 7 h, lors des activités de chargement de neige déclenchées par la Ville de Montréal, incluant une carte des terrains.**

Priorités 2023

- **Lancer l'appel d'offres pour acquérir la technologie de LAPI**
- **Mettre en œuvre la stratégie d'électrification dans le cadre de la mise en place d'une stratégie de gestion du parc de véhicules**
- **Établir la stratégie de mise en place du Centre de relations et d'information de la clientèle**
- **Mettre en place un centre de contrôle pour la Direction de la surveillance et le contrôle du stationnement et de la mobilité**
- **Aménager des centres opérationnels pour les agent-e-s de stationnement**

CHANTIER N° 5

POURSUIVRE LA TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE DE L'AGENCE

Intégrer une expertise en mobilité au sein de l'Agence

L'Agence est maintenant dotée d'une vaste expertise en mobilité durable grâce à l'intégration d'une dizaine de férus de la mobilité. Cette équipe du nouveau Service d'études et d'analyses en mobilité accompagne les directions et les partenaires de l'Agence dans des initiatives liées à la mobilité et l'aménagement du territoire. La nouvelle équipe a décuplé la capacité de l'Agence à soutenir des projets, ce qui a permis d'accélérer le développement d'analyses et de processus dans plusieurs dossiers.

Selon le contexte, les agent-e-s de stationnement peuvent maintenant surveiller la réglementation à vélo, incluant des vélos à assistance électrique et dans le cadre d'un projet pilote, des trottinettes électriques.

À cet effet, plusieurs projets sont en cours de réalisation, tels que l'amélioration de l'accessibilité au Mont-Royal, l'accessibilité et la livraison urbaine dans les artères commerciales en bordure de rue et le soutien à des démarches de mobilité dans plusieurs arrondissements.

Élaborer une stratégie de développement durable et d'électrification de la flotte

En 2022, l'Agence a jeté les bases de sa stratégie de développement durable. Celle-ci précise comment l'Agence entend contribuer aux objectifs de la Ville, notamment ceux des Plan climat et Montréal 2030. La stratégie contribuera donc à la mise en œuvre du PSO 2021-2030 de l'Agence dans le respect des principes du développement durable. De plus, elle vise à faciliter l'établissement de priorités et surtout, à encadrer leur réalisation.

La politique et la stratégie ont été adoptées par le conseil d'administration. À la suite d'une évaluation des besoins, la stratégie d'électrification de la flotte sera déposée au conseil en 2023.

L'Agence gère une flotte d'environ 200 véhicules et en 2022, a collaboré à l'appel de projets de démonstration et de vitrine technologique en transport terrestre et en mobilité durable du ministère de l'Économie et de l'Innovation soutenu par le MEI. Dans ce cadre, l'Agence a travaillé avec un partenaire pour tester des véhicules à basse vitesse électrique dans les conditions réelles des agent-e-s afin d'adapter leur conception à ses besoins de surveillance. Les tests se poursuivront à l'hiver et à l'été 2023.

Devenir un employeur de choix

En 2022, des programmes structurants pour attirer des candidats et favoriser la rétention des employé-e-s de sa grande équipe ont été mis en œuvre.

L'Agence a poursuivi la communication des valeurs organisationnelles et des comportements qui y sont associés entamée en 2021. Ces valeurs et comportements ont été intégrés à la gestion de la performance. Il en va de même pour le déploiement de la philosophie de gestion, qui a contribué à définir le profil et les compétences des gestionnaires afin de leur donner les outils pour réussir et motiver leurs équipes. De plus, les gestionnaires ont suivi une formation intitulée « Prendre soin de la santé psychologique de mes employé-e-s ».

L'Agence a rédigé sa politique et un plan d'action à l'issue d'un sondage pour bien comprendre les opportunités et les enjeux à l'interne en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. L'Agence a aussi effectué son premier sondage sur la mobilisation des employé-e-s, dont les résultats seront utilisés pour développer des plans d'action à l'échelle de l'organisation et de chaque direction.

Des éléments structurants ont été intégrés à la rémunération globale. Le personnel jouit maintenant d'un remboursement des dépenses pour financer des déplacements alternatifs à l'auto-solo (maximum de 1 000 $) et défrayer l'inscription à des activités ou l'achat d'équipements pour contribuer à leur mieux-être (maximum de 500 $), incluant de l'équipement ergonomique pour les employé-e-s en télétravail.

Par ailleurs, des améliorations importantes ont été apportées au programme d'intégration des nouveaux employé-e-s et au régime d'assurances collectives. L'Agence a également lancé un programme de référencement.

Finalement, comme l'Agence a débuté ses activités en janvier 2020, à l'aube de la pandémie de COVID-19, l'Agence a pu, pour un première fois, réunir tous les employé-e-s pour célébrer les fêtes de fin d'année et organiser deux BBQ.

L'Agence a effectué 562 embauches en 2022, incluant 532 employé-e-s de la Ville, dont des employé-e-s saisonniers, et 30 à l'Agence.

Gérer avec rigueur

Afin de suivre ses progrès dans la mise en œuvre des initiatives de son plan stratégique organisationnel 2021–2030, l'Agence a établi des indicateurs de performance qui seront regroupés, en 2023, dans son premier tableau de bord.

D'un point de vue administratif, la croissance rapide du nombre d'initiatives de l'Agence a donné lieu à un nombre record d'appels d'offres déposés ou en préparation. L'équipe du service de l'approvisionnement a bonifié son offre de services pour agir en tant que partenaire et conseiller-ère qui propose des stratégies et des solutions innovantes aux directions à chaque étape du processus.

Aménager les espaces de bureau de l'Agence

Le plan stratégique de l'Agence prévoit la relocalisation des agent-e-s de stationnements dans des centres opérationnels situés près des arrondissements afin de mieux répondre aux besoins de ces derniers. Une entente d'occupation a été signée pour un tel centre dans l'arrondissement La Salle et les négociations sont en cours pour trois autres centres.

Faire rayonner la marque de l'Agence

En 2022, l'Agence a déterminé la stratégie et l'architecture de sa marque, et procédé à un appel d'offres pour retenir les services d'un fournisseur qui développera la proposition. L'Agence vise à dévoiler sa nouvelle identité lors de l'inauguration de son nouveau siège social à l'automne 2023.

Priorités 2023

- **Développer le tableau de bord de gestion**
- **Adopter et débuter la mise en œuvre du plan d'action en développement durable**
- **Déployer la marque de l'Agence**
- **Moderniser les systèmes financiers**

Gouvernance

Activités du conseil

Activités des comités

Membres du conseil d'administration

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Au 31 décembre 2022, le conseil d'administration de l'Agence comptait dix membres indépendants sur un potentiel de onze sièges, incluant la présidence.

Le conseil administre les affaires de l'Agence dans le cadre des dispositions de toute loi applicable à ses activités, de ses lettres patentes, de son règlement intérieur et de toute entente avec la Ville de Montréal. Ses membres travaillent en collaboration avec la direction de l'Agence et mettent leurs compétences à profit en partageant leur savoir-faire et leurs expertises sur des sujets tels que les tendances, la stratégie, la mobilité, la conformité, la gouvernance stratégique et l'éthique, les communications, les ressources humaines, les finances ainsi que l'innovation et la technologie.

En 2022, le conseil a créé un sous-comité responsable de suivre la mise en œuvre du programme de relève à la direction générale.

ACTIVITÉS DES COMITÉS

Les comités statutaires du conseil se réunissent chacun de quatre à six fois par année de manière à répondre à l'énoncé de leur mandat, tel qu'adopté par le conseil, et à formuler des recommandations et des avis au conseil.

Dès le début de l'année 2022, le conseil a revu la composition et les mandats des comités statutaires en vue de contribuer de façon optimale à la mission de l'Agence.

Les comités du conseil ont tenu un total de 20 réunions. Le tableau à la page suivante résume les mandats et les réalisations des comités, ainsi que la fréquence de leurs rencontres.

Mandat des comités	Réunion 2022	Réalisations principales
	Régulières / Extraordinaires	
Gouvernance et éthique Le comité assiste le conseil dans l'application des meilleures pratiques en matière de conformité, de saine gouvernance, d'éthique, d'intégrité et de transparence.	4 / 1	- Révision des mandats des comités statutaires du conseil; - Révision du profil de compétences des administrateurs; - Élaboration et recommandation d'une Politique de dotation et d'intégration des administrateurs et des membres externes des comités; - Recommandation et recrutement de trois administrateurs dans le cadre du plan de relève du conseil; accueil de monsieur Luc Gagnon, madame Vanessa Ngalli et madame Catherine Allard; - Suivi de deux appels d'intérêt pour recruter un membre externe pour le comité Audit, finances et gestion des risques (madame Annie Giraudou) et un membre externe pour le comité Innovations, stratégies et développement durable (monsieur Stéphane Guidoin); - Recommandation d'une stratégie de formation continue des administrateurs; - Évaluation annuelle du fonctionnement du conseil et de ses comités; - Suivi d'un calendrier annuel de révision des politiques et règlements en vigueur; - Pilotage d'un plan de relève à la direction générale et recommandation de création d'un sous-comité pour en assurer le suivi auprès du conseil; - Suivi de dossiers en matière de gouvernance et de conformité (gestion documentaire et protection des renseignements personnels); - Intégration d'un nouvel outil de gestion documentaire du conseil et des comités.
Ressources humaines et communications Le comité assiste le conseil dans ses fonctions d'orientations stratégiques et d'élaboration de politiques et de directives encadrant la gestion des ressources humaines et les communications émises par l'Agence.	4 / 2	- Poursuite de la révision de la refonte du programme de rémunération globale (révision de la matrice des échelles salariales, programme mieux-être et programme mobilité); - Évaluation de la performance du directeur général et détermination des objectifs pour 2023; - Suivi de la mise en œuvre de mesures visant à faciliter le recrutement et la dotation (programme de référencement); - Étude de la démarche de mobilisation des employé-e-s; - Suivi des différentes actions visant à doter l'Agence d'un plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion; - Suivi du plan de relève à la direction générale et du plan de relève à l'échelle de l'organisation; - Révision de la Politique de lutte contre le harcèlement et de la Politique de communication; - Suivi de la stratégie de prestation du travail et de la mise en œuvre d'un modèle hybride d'organisation du travail; - Suivi de la démarche d'appropriation des valeurs adoptées par l'Agence et de l'élaboration de la philosophie de gestion; - Révision des paramètres d'élaboration du plan de communications annuel; - Suivi des travaux menant à la définition de la marque de l'Agence.

Mandat des comités	Réunion 2022	Réalisations principales
	Régulières / Extraordinaires	
Audit, finances et gestion des risques Le comité assiste le conseil dans ses fonctions de surveillance à l'égard de la présentation de l'information financière, des activités d'audit externe ainsi que de la gestion des risques et des contrôles internes de l'Agence.	5 / 0	- Analyse des prévisions financières triennales et annuelles; - Analyse des résultats financiers trimestriels; - Suivi de l'état de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie; - Revue des politiques comptables établies par la direction; - Étude des états financiers de la direction et du rapport des auditeurs externes; - Examen des demandes budgétaires 2023-2025; - Suivi des contrats octroyés; - Suivi des comptes de frais des administrateurs et de la direction générale; - Analyse de gestion des risques, notamment en matière de cybersécurité et de protection des renseignements personnels; - Suivi des travaux de la responsable à l'éthique et à la divulgation - Examen des contrôles internes.
Innovations, stratégies et développement durable Le comité assiste le conseil dans ses fonctions de veille, de prospections et de projections en matière d'innovations, de stratégies et de développement durable, notamment en assurant le suivi du plan d'affaires triennal et des plans d'action annuels.	4 / 0	- Suivi du plan d'action triennal 2022-2024 ainsi que des objectifs et indicateurs à l'échelle de l'organisation; - Suivi de la démarche d'élaboration du plan d'action triennal 2023-2025; - Étude de la politique et de la stratégie de développement durable; - Étude de la stratégie d'électrification de la flotte; - Étude de la stratégie de rayonnement; - Suivi de la stratégie de modernisation de la surveillance du stationnement et de l'application réglementaire; - Suivi de projets d'études (segmentation de la population et des utilisateurs des stationnements gérés par l'Agence, mobilité, amélioration de l'accessibilité au Parc du Mont-Royal); - Élaboration d'un programme de veille en matière de technologies et d'innovations; - Suivi de la Vitrine technologique.

Présence aux réunions

Le conseil a tenu neuf réunions à l'exercice 2022, incluant deux séances en personne.

	Conseil d'administration	Innovations, stratégies et développement durable	Audit, finances et gestion des risques	Ressources humaines et communications	Gouvernance et éthique
	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires	Régulières / Extraordinaires
Nombre de réunions au cours de l'exercice 2022	8 / 1	4 / 0	5 / 0	4 / 2	4 / 1
Isabelle Cadrin, présidente	8 / 1	4 / 0	5 / 0	4 / 2	4 / 1
Sherazad Adib	8 / 1	4 / 0	—	4 / 2	—
Benoit Bessette, vice-président	7 / 1	—	—	4 / 2	4 / 1
Marie Côté	8 / 1	4 / 0	5 / 0	—	—
André Goyer	8 / 1	—	5 / 0	—	4 / 1
Catherine Morency	8 / 1	4 / 0	—	3 / 2	—
Renée Piette, trésorière (fin de mandat le 31 décembre)	8 / 1	—	5 / 0	—	4 / 1
Luc Gagnon (en fonction le 26 mai)	5 / 0 (sur 5)	2 / 0 (sur 2)	—	2 / 1 (sur 3)	—
Vanessa Ngalli (en fonction le 10 octobre)	1 / 0 (sur 1)	—	1 / 0 (sur 1)	1 / 1 (sur 2)	—
Catherine Allard (en fonction le 21 décembre)	—	—	—	—	—
Membres externes des comités du conseil					
Annie Giraudou (désignée le 3 février)	—	—	5 / 0	—	—
Stéphane Guidoin (désigné le 25 août)	—	2 / 0 (sur 2)	—	—	—

Rémunération

La rémunération des administrateurs de l'Agence est déterminée par la Politique de rémunération des administrateurs adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal sur recommandation du conseil en 2019. Un administrateur qui est membre d'un ou plusieurs comités peut cumuler les forfaits trimestriels et des jetons de présence en fonction de sa participation aux différentes réunions et activités admissibles. Ces dernières font partie des activités additionnelles du conseil et des comités, qui sont approuvées ponctuellement par le conseil.

Dans le cours normal des affaires, la rémunération est indexée au 1er janvier de chaque année en fonction de la moyenne de l'Indice des prix à la consommation de la région de Montréal publié par Statistique Canada pour l'année précédente.

Les administrateurs n'ont pas droit à une rémunération supplémentaire sous forme de prestations de retraite ou de rémunération incitative à court ou à long terme.

Structure de la rémunération des administrateurs – 2022

Forfait trimestriel pour la présidence	7 855 $
Forfait trimestriel pour chaque administrateur (excluant la présidence)	2 618 $
Forfait trimestriel pour chaque président de comité	524 $
Forfait trimestriel pour les membres d'un comité	0 $
Jeton de présence pour chaque réunion du conseil	786 $[1]
Jeton de présence pour chaque réunion d'un comité ou d'une activité admissible	786 $[2]

[1] Un seul jeton de présence sera versé à un administrateur qui assiste à des réunions du conseil et de comités tenues simultanément. Une allocation pour frais de déplacement des administrateurs et des membres de ses comités éligibles dans le cadre des réunions et activités admissibles est incluse dans le jeton de présence correspondant. Cette indemnité est toutefois retranchée lorsque les réunions sont tenues virtuellement.

[2] Le jeton de présence pour toute réunion ou activité admissible de moins d'une heure est réduit à 262 $.

Dotation

En 2022, l'Agence a lancé avec succès des appels d'intérêt pour recruter trois administrateurs, dont les nominations ont été entérinées par le comité exécutif de la Ville de Montréal conformément aux lettres patentes de l'Agence.

La composition du conseil traduit les valeurs ainsi que sa mission et les orientations de l'Agence. Elle doit être paritaire, représentative des Montréalaises et Montréalais et guidée par des principes d'égalité, d'équité, de diversité et d'inclusion, notamment sur le plan des caractéristiques sociologiques telles que l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'âge et l'origine ethnique.

Le 28 septembre, le comité exécutif de la Ville de Montréal a également renouvelé les mandats des administrateurs suivants au 1er janvier 2023 : mesdames Sherazad Adib et Catherine Morency pour trois ans et messieurs André Goyer et Benoît Bessette pour deux ans.

Le mandat de madame Renée Piette s'est terminé le 31 décembre 2022. Le 1er janvier 2023, madame Catherine Allard lui a succédé à titre de trésorière du conseil d'administration, présidente du comité Audit, finances et gestion des risques et responsable à l'éthique et à la divulgation.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31 décembre 2022)

Isabelle Cadrin
Présidente du conseil d'administration

Sherazad Adib
Membre du comité Ressources humaines et communications
Membre du comité Innovations, stratégies et développement durable

Catherine Allard, CPA
Membre du conseil d'administration

Benoît Bessette
Vice-président du conseil d'administration
Président du comité Ressources humaines et communications
Membre du comité Gouvernance et éthique

Marie Côté
Membre du comité Audit, finances et gestion des risques
Membre du comité Innovations, stratégies et développement durable

Luc Gagnon
Membre du comité Ressources humaines et communications
Membre du comité Innovations, stratégies et développement durable

Me André Goyer
Président du comité Gouvernance et éthique
Membre du comité Audit, finances et gestion des risques

Catherine Morency
Présidente du comité Innovations, stratégies et développement durable
Membre du comité Ressources humaines et communications

Vanessa Ngalli
Membre du comité Audit, finances et gestion des risques
Membre du comité Ressources humaines et communications

Renée Piette, CPA
Trésorière du conseil d'administration
Présidente du comité Audit, finances et gestion des risques
Membre du comité Gouvernance et éthique
Responsable à l'éthique et à la divulgation

Observateurs désignés par la Ville de Montréal

Lucie Careau
Directrice du Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
Observatrice au comité Gouvernance et éthique et au comité Innovations, stratégies et développement durable

Raoul Cyr, CPA
Directeur, Comptabilité et informations financières, Ville de Montréal
Observateur au comité Audit, finances et gestion des risques

États financiers de l'Agence de mobilité durable

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Rapport des auditeurs indépendants	31-32
État des résultats et de l'excédent accumulé	33
État de situation financière	34
État de la variation des actifs financiers nets	35
État des flux de trésorerie	36
Notes afférentes aux états financiers	37-46

Vérificateur Général
VILLE DE MONTRÉAL

Deloitte.

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres du conseil d'administration de
l'Agence de mobilité durable

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Agence de mobilité durable (l'« Agence »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et ses pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Agence.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies

peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Agence;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Agence à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, FCPA auditrice
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.[1]

[1] CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Montréal, Québec
Le 31 mars 2023

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Revenus			
Revenus de gestion	**52 328 827 $**	**44 775 979 $**	36 304 368 $
Revenus autonomes (note 7)	**912 264**	**1 582 472**	909 141
Autres contributions financières (note 8)	**2 234 667**	**268 318**	873 509
	55 475 758	**46 626 769**	38 087 018
Charges (note 9)			
Gestion du stationnement	**10 659 324**	**10 335 445**	8 349 040
Surveillance et contrôle du stationnement et de la mobilité	**24 162 789**	**22 273 966**	18 444 292
Stratégies de mobilité (note 8)	**1 471 530**	**870 866**	182 555
Administration générale (note 8)	**13 946 086**	**10 401 218**	8 526 433
Innovation et projets	**5 236 029**	**1 745 274**	1 584 698
	55 475 758	**45 626 769**	37 087 018
Excédent de l'exercice	–	**1 000 000**	1 000 000
Excédent accumulé au début de l'exercice	**8 910 201**	**8 910 201**	7 910 201
Excédent accumulé à la fin de l'exercice (note 6)	**8 910 201 $**	**9 910 201 $**	8 910 201 $

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État de la situation financière

Au 31 décembre 2022

	2022	2021
Actifs financiers		
Encaisse	**29 485 188 $**	19 193 040 $
Débiteurs	**209 926**	22 583
	29 695 114	19 215 623
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	**2 511 799**	2 432 428
Revenus reportés (note 8)	**656 682**	–
Montant dû à la Ville de Montréal, sans intérêt ni modalités de remboursement	**24 451 597**	14 257 967
	27 620 078	16 690 395
Actifs financiers nets	**2 075 036**	2 525 228
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	**7 411 714**	6 067 678
Charges payées d'avance	**423 451**	317 295
	7 835 165	6 384 973
Excédent accumulé (note 6)	**9 910 201 $**	8 910 201 $

Droits contractuels (note 12)
Obligations contractuelles (note 13)
Événement postérieur à la date des états financiers (note 17)

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

Au nom du conseil,

DocuSigned by:
Catherine Allard
004BDB559BE340B...
_____, administrateur

DocuSigned by:
Isabelle Cadrin
A1C58157E17E4EA...
_____, administrateur

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Budget 2022	**Réel 2022**	Réel 2021
Excédent de l'exercice	**– $**	**1 000 000 $**	1 000 000 $
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions	**(6 024 500)**	**(2 588 821)**	(635 722)
Produit de cession	**–**	**10 800**	7 500
Gain à la cession	**–**	**(10 800)**	(7 500)
Amortissement	**2 300 288**	**1 244 785**	1 298 744
	(3 724 212)	**(1 344 036)**	663 022
Variation des charges payées d'avance	**–**	**(106 156)**	(208 085)
Variation des actifs financiers nets	**(3 724 212)**	**(450 192)**	1 454 937
Actifs financiers nets au début de l'exercice	**2 525 228**	**2 525 228**	1 070 291
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	**(1 198 984) $**	**2 075 036 $**	2 525 228 $

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	**1 000 000 $**	1 000 000 $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	**1 244 785**	1 298 744
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	**(10 800)**	(7 500)
	2 233 985	2 291 244
Variation nette des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 10)	**10 562 623**	(2 709 281)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**12 796 608**	(418 037)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**(2 515 260)**	(805 966)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	**10 800**	7 500
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(2 504 460)**	(798 466)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	**10 292 148**	(1 216 503)
Trésorerie au début de l'exercice	**19 193 040**	20 409 543
Trésorerie à la fin de l'exercice	**29 485 188 $**	19 193 040 $

Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie (note 10).

Les notes font parties intégrantes des états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

1. Statuts et nature des activités

L'Agence de mobilité durable (ci-après l'« Agence ») est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), créée par lettres patentes émises le 13 février 2019 en vertu des articles 220.4 et 224 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C -11.4). L'Agence est une organisation paramunicipale qui a commencé ses activités le 1er janvier 2020, moment où une entente cadre est entrée en vigueur entre l'Agence et la Ville de Montréal (ci-après la « Ville »), pour une durée de cinq ans, renouvelable à son échéance.

Afin d'améliorer la qualité de vie et d'appuyer la vitalité économique, l'Agence met son expertise en mobilité durable au service de la Ville afin de faciliter le partage équitable de l'espace et l'accessibilité de la Ville pour tous. L'Agence innove pour une mobilité plus durable en gérant les espaces qui lui sont confiés dans la bordure et dans les stationnements hors rue, par ses activités de surveillance de l'espace public sur le territoire montréalais et par une information améliorée à la collectivité. L'Agence mise sur sa capacité opérationnelle et d'expérimentation pour appuyer la Ville et ses partenaires dans l'atteinte de leurs objectifs, tout en fédérant les acteurs de la mobilité.

L'Agence est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985), ch. 1) et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* (RLRQ, c. I-3).

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (ci-après « NCCSP ») édictées dans le *Manuel de CPA Canada*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ces normes. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

a) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux NCCSP, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des obligations et droits contractuels et des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation comprend la durée de vie estimative des immobilisations corporelles.

b) Constatation des revenus

Les revenus de gestion de la Ville correspondent à la rémunération prévue selon l'entente cadre. Ils sont constatés à titre de revenus lors de l'enregistrement des charges auxquelles ils se rapportent.

Les autres contributions financières de la Ville sont constatées à titre de revenus lorsqu'elles ont été autorisées par le cédant et que les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assorties les contributions créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

b) Constatation des revenus (suite)

Dans un tel cas, la contribution est inscrite dans les revenus reportés et est constatée aux résultats, au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement de la Ville, l'Agence considère que ces revenus sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

Les revenus autonomes représentent l'ensemble des revenus de l'Agence autres que les revenus provenant des revenus de gestion tel que stipulé dans l'entente cadre et les autres contributions financières. Ils sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont présentés dans les revenus autonomes et sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

	Période
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel de bureau	5 ans
Bornes informatisées	8 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciel	5 ans
Matériel roulant	7 ans
Matériel et outillage	5 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de réalisation ne font pas l'objet d'un amortissement.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

d) Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

L'Agence applique la méthode de comptabilisation relative aux régimes à cotisations déterminées pour constater les coûts des avantages de retraites afférents à un régime de retraite par financement salarial. Ces coûts correspondent aux cotisations requises à l'égard des services rendus par les salariés et ils sont constatés au moment où les cotisations sont dues.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Données budgétaires

L'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que l'état de la variation des actifs financiers nets comportent une comparaison avec les données budgétaires, lesquelles ont été approuvées par le conseil municipal de la Ville en date du 26 avril 2022.

f) Actifs non financiers

L'Agence comptabilise les immobilisations corporelles et les charges payées d'avance à titre d'actifs non financiers, étant donné qu'elles peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

g) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

L'Agence comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indications contraires, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et passifs financiers de l'Agence sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Agence détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

h) État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères ont une incidence négligeable à la fin d'exercice.

i) Trésorerie

La trésorerie est constituée uniquement de l'encaisse. Celle-ci est composée de fonds très liquides sans échéance.

j) Opérations non-monétaires

L'Agence peut dans le cours de ses opérations conclure des ententes de collaboration ou d'échange de biens ou de services sans échange de contrepartie monétaire. L'Agence ne comptabilise pas ces échanges dans ses états financiers.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

3. Modification comptable

Révision de la durée de vie utile estimative des immobilisations

Au cours de l'exercice, l'Agence a procédé à une révision de la durée de vie utile estimative de son matériel roulant. Basée sur les nouvelles orientations de l'Agence de conserver les véhicules plus longtemps étant donné les difficultés d'approvisionnement, l'Agence a choisi de prolonger la durée de vie utile de son matériel roulant. Ce changement a été appliqué de façon prospective et a eu pour effet d'augmenter la valeur comptable nette des immobilisations de 93 176 $ au 31 décembre 2022 et de réduire la charge d'amortissement de l'exercice d'un montant équivalent en comparaison aux durées de vie utiles utilisées antérieurement.

4. Immobilisations corporelles

	Solde au début	**Acquisitions/ augmentations**	**Cessions/ radiations**	**Solde à la fin**
Coût				
Améliorations locatives	79 108 $	**18 853 $**	**- $**	**97 961 $**
Matériel de bureau	52 803	**46 821**	**-**	**99 624**
Bornes informatisées	6 730 676	**85 396**	**-**	**6 816 072**
Équipement informatique	479 915	**288 106**	**-**	**768 021**
Logiciel	246 710	**1 157 087**	**-**	**1 403 797**
Matériel roulant	1 188 490	**988 512**	**(6 994)**	**2 170 008**
Matériel et outillage	16 409	**4 046**	**-**	**20 455**
	8 794 111	**2 588 821**	**(6 994)**	**11 375 938**
Amortissement cumulé				
Améliorations locatives	65 853	**13 255**	**-**	**79 108**
Matériel de bureau	11 909	**17 012**	**-**	**28 921**
Bornes informatisées	1 595 793	**812 153**	**-**	**2 407 946**
Équipement informatique	163 181	**202 529**	**-**	**365 710**
Logiciel	246 710	**1 820**	**-**	**248 530**
Matériel roulant	637 602	**195 115**	**(6 994)**	**825 723**
Matériel et outillage	5 385	**2 901**	**-**	**8 286**
	2 726 433	**1 244 785**	**(6 994)**	**3 964 224**
Valeur comptable nette	6 067 678 $	**1 344 036 $**	**- $**	**7 411 714 $**

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 230 262 $ au 31 décembre 2022 (0 $ en 2021). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2021).

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

5. Créditeurs et charges à payer

	2022		2021	
Comptes fournisseurs et charges à payer	**1 646 142**	**$**	1 695 374	$
Salaires et charges sociales à payer	**804 559**		522 747	
Incitatif à la location	**24 534**		-	
Taxes de vente à payer	**-**		162 560	
Revenus perçus d'avance	**26 888**		42 071	
Dépôts de garantie	**9 676**		9 676	
	2 511 799	**$**	2 432 428	$

6. Excédent accumulé

	2022		2021	
(Déficit) excédent de fonctionnement non affecté	**(501 513)**	**$**	842 523	$
Fonds de réserve pour projets innovants ou de développement [(a)]	**3 000 000**		2 000 000	
Investissement net dans les immobilisations	**7 411 714**		6 067 678	
	9 910 201	**$**	8 910 201	$

(a) Conformément à l'article 5.4 de l'entente cadre signée le 16 décembre 2019, l'Agence peut bénéficier d'un « Fonds de réserve pour projets innovants ou de développement » en constituant une provision en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Selon l'entente, ce fonds est constitué à partir de la différence entre les charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville. Selon l'entente, l'Agence peut inclure dans ses revenus de gestion facturés à la Ville un montant maximal de 1 000 000 $ annuellement pour une provision maximale de 5 000 000 $.

Les revenus de gestion facturés à la Ville au cours de l'exercice 2022 incluent 1 000 000 $ en lien avec cette provision (1 000 000 $ en 2021).

7. Revenus autonomes

Les revenus autonomes incluent des revenus d'intérêts de 567 333 $ générés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (101 396 $ en 2021).

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

8. Autres contributions financières

	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Service du développement économique [a]	**925 000 $**	**268 318 $**	– $
Montréal en commun (note 17)	**1 309 667**	–	–
Réalisation de mandats spécifiques [b]	–	–	873 509
	2 234 667 $	**268 318 $**	873 509 $

(a) Au cours de l'exercice 2022, la Ville via son service du développement économique (« SDÉ ») a versé à l'Agence 925 000 $ en vertu d'une convention de contribution financière pour soutenir et faire avancer la mobilité durable. Des revenus de 268 318 $ ont été comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et des revenus reportés de 656 682 $ sont présentés à l'état de la situation financière. Les coûts afférents à cette convention sont composés de 143 313 $ et de 125 005 $ présentés respectivement dans les activités de « Stratégies de mobilité » et d'« Administration générale » à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

(b) La convention de service pour la réalisation de mandats spécifiques s'est terminée le 31 décembre 2021. Les coûts afférents à ces mandats sont présentés dans les activités d'« Innovation et projets ». Ces mandats ont par la suite été intégrés à la mission de l'Agence et sont maintenant financés par les revenus de gestion de la Ville en vertu de l'entente cadre.

9. Charges par objet

	Budget 2022	Réel 2022	Réel 2021
Salaires et charges sociales (note 15)	**36 994 927 $**	**32 720 848 $**	26 302 345 $
Frais de cartes de crédit, de manipulation d'argent et de transactions	**2 400 142**	**2 414 276**	1 743 702
Location, entretien de l'équipement et entretien des terrains	**3 154 106**	**2 258 960**	1 748 439
Services opérationnels	**818 275**	**1 139 945**	975 469
Fournitures	**1 893 272**	**2 038 921**	1 473 079
Honoraires professionnels	**4 652 950**	**1 918 011**	1 802 585
Loyer des immeubles	**1 473 484**	**676 487**	609 655
Frais de gouvernance	**300 000**	**315 727**	238 883
Télécommunications	**399 774**	**183 735**	278 228
Publicité et communications	**459 733**	**144 854**	143 944
Assurances	**204 410**	**128 660**	163 021
Taxes et permis	**126 776**	**115 618**	103 177
Autres frais	**267 621**	**313 412**	200 032
	53 145 470	**44 369 453**	35 782 559
Amortissement des immobilisations corporelles	**2 300 288**	**1 244 785**	1 298 744
Autres intérêts et frais financiers	**30 000**	**12 530**	5 715
	55 475 758 $	**45 626 769 $**	37 087 018$

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

10. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2022	2021
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement		
Débiteurs	**(187 343) $**	4 242 $
Créditeurs et charges à payer [(a)]	**5 810**	(562 061)
Revenus reportés	**656 682**	-
Montant dû à la Ville de Montréal	**10 193 630**	(1 943 377)
Charges payées d'avance	**(106 156)**	(208 085)
	10 562 623 $	(2 709 281) $

(a) Le coût des immobilisations corporelles impayées au 31 décembre 2022 est établi à 126 646 $ (53 085 $ en 2021). La variation de ce coût entre l'année en cours et l'année précédente est retranchée des charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'il n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, l'Agence est exposée directement à différents risques, tels que le risque de liquidité et le risque de crédit. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Agence ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Agence est exposée à ce risque au regard des créditeurs et charges à payer et du montant dû à la Ville.

L'Agence établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. L'Agence est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéancerapprochée au 31 décembre 2022. Tous les passifs financiers de l'Agence ont une échéance inférieure à un an.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. L'Agence est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent l'Agence à une concentration du risque de crédit sont composés de l'encaisse et des débiteurs à l'exception des taxes à la consommation à recevoir.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

11. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

La valeur comptable de l'encaisse et des débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, représentent l'exposition maximale de l'Agence au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à l'encaisse est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisqu'ils sont principalement composés de sommes à recevoir dont l'échéance est moins d'un an.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Agence, totalisant respectivement 29 623 672 $ et 26 911 974 $ (19 215 623 $ et 16 485 764 $ au 31 décembre 2021), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

12. Droits contractuels

Les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des droits contractuels en vertu desquels l'Agence recevra des paiements échelonnés sur plusieurs années.

Revenus de gestion en vertu de l'entente cadre

En vertu d'une entente cadre d'une durée de cinq ans, renouvelable à son échéance, et débutant à compter du 1er janvier 2020, l'Agence s'est engagée, à gérer et développer le stationnement tarifé sur l'ensemble du territoire de la Ville, dans une perspective d'innovation et de mobilité durable, et à percevoir pour la Ville les revenus de stationnement. L'Agence veille en plus à l'application de la réglementation du stationnement. En contrepartie, l'Agence recevra de la Ville des revenus de gestion constitués de ses charges d'opération et de fonctionnement réduits des revenus autonomes qu'elle générera.

En vertu de cette entente cadre, l'Agence peut constituer une provision maximale de 5 000 000 $ en prévision de projets innovants ou de développement en regard de la mission de l'Agence. Cette provision est constituée à partir de la différence entre les charges d'opération et de fonctionnement de l'Agence et le budget de l'Agence approuvé par la Ville (ci-après le « Résiduel »). L'Agence peut à la fin de son exercice financier, inclure dans les revenus de gestion facturés à la Ville, jusqu'à un maximum de 1 000 000 $ à même le Résiduel (note 6).

Autre contribution financière

Au cours de l'exercice 2022, la Ville via son service du développement économique (« SDÉ ») a accordé une contribution financière de 1 850 000 $ à l'Agence en vertu d'une convention de contribution financière se terminant au plus tard le 1er mai 2024 visant à soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité durable. Les délais de versement selon la convention prévoient que l'Agence recevra 725 000 $ en 2023 et 200 000 $ en 2024.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

13. Obligations contractuelles

a) L'Agence s'est engagée en vertu d'ententes de location d'espaces à bureaux et industriels se terminant au plus tard en 2038. Les paiements minimaux exigibles au cours des prochains exercices, en vertu de ces propositions, y compris les taxes et les frais d'exploitation estimatifs, totalisent 19 243 737 $ et se détaillent comme suit pour les prochains exercices :

2023	1 148 800 $
2024	1 211 030 $
2025	1 239 694 $
2026	1 304 133 $
2027	1 335 148 $
2028 et suivants	13 004 932 $

b) L'Agence s'est engagée à débourser des travaux d'améliorations locatives jusqu'à occurrence de 907 566 $ en vertu d'une convention d'occupation d'espaces de bureaux de la Ville situés dans l'arrondissement de LaSalle.

c) L'Agence s'est engagée en vertu de contrats d'entretien pour un montant total de 214 695 $. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en avril 2023.

d) L'Agence s'est engagée en vertu d'un contrat se terminant en 2023 à débourser des frais récurrents pour l'utilisation d'un logiciel, les frais de licence, de télécommunication, d'hébergement, de support technique et d'amélioration de la solution logiciel en lien avec ses bornes informatisées. Les paiements minimaux exigibles au cours du prochain exercice, en vertu de cette proposition, totalisent 231 000 $.

14. Transactions avec des apparentés

Les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et ceux de l'Agence, leur conjoint et les personnes à leur charge. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants, leur conjoint et les personnes à leur charge ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, la direction générale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation de la Ville.

AGENCE DE MOBILITÉ DURABLE

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2022

14. Transactions avec des apparentés (suite)

L'Agence a généré les revenus et engagé les charges suivantes auprès de la Ville comptabilisés à la valeur d'échange :

	2022	2021
Revenus de gestion	**44 775 979 $**	36 304 368 $
Autres contributions financières	**268 318**	873 509
Revenus de service	**5 992**	–
Charges liées aux prêts d'employés	**25 804 895**	21 527 442
Autres charges opérationnelles	**657 499**	880 546
Loyer des immeubles	**247 012**	245 550

15. Régime enregistré d'épargne-retraite collectif

Au cours de l'exercice, l'Agence a contribué à un régime enregistré d'épargne-retraite collectif pour ses employés. Cette contribution est basée sur un pourcentage de la rémunération de base et aucune autre obligation n'est assumée par l'employeur au moment de la retraite. La contribution de l'exercice terminé le 31 décembre 2022 à ce régime s'est élevée à 431 117 $ (222 008 $ en 2021) et a été comptabilisée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

16. Dépendance économique

L'existence économique de l'Agence est tributaire des revenus provenant de la Ville.

17. Événement postérieur à la date des états financiers

Le 23 janvier 2023, la Ville a accordé à l'Agence une contribution financière de 2 400 000 $ incluant les taxes en vertu d'une convention de contribution financière se terminant le 31 décembre 2024 pour la mise en place d'outils de collecte, de traitement et de valorisation de données qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada.

18. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

AGENCE
DE MOBILITÉ
DURABLE
MONTRÉAL

Agence de mobilité durable
2100 rue Drummond, 5e étage
Montréal (Québec) H3G 1X1
www.agencemobilitedurable.ca

ISBN 978-2-922594-49-2

Dépôt légal, Bibliothèque et
Archives nationales du Québec
(3e trimestre) 2023